Case
FRC
2093

CONSIGNE

POUR

LA CÉRÉMONIE

Du 14 Juillet.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

CONSIGNE

POUR

LA CÉRÉMONIE

Du 14 Juillet.

1°. LE 13 Juillet, à ſept heures du ſoir, la Cérémonie ſera annoncée par trois Salves de ſept coups de Canon la chacune. Le lendemain 14, à cinq heures du matin, la même Salve ſera répétée.

2°. Les Troupes de Ligne & les Gardes-Nationales ſeront rendues, à dix heures & trois quarts, à l'Eſplanade de la Porte-

de-France, où elles formeront un Bataillon carré autour de l'Autel.

3°. Le Corps-Municipal s'y rendra à la même heure, ſera reçu à la maniere accoutumée, & ſe placera auprès de l'Autel.

4°. MM. les Officiers Militaires qui ne ſont pas attachés aux Corps qui ſeront ſous les Armes, & qui deſireront ſe trouver à la Cérémonie, auront auſſi place auprès de l'Autel.

5°. MM. les Officiers-Municipaux placés, les Tambours battront la Meſſe.

6°. Le commencement de la Meſſe ſera annoncé par un Roulement général, ſuivi de trois coups de Canon, &, ſur le champ, les Troupes porteront les Armes.

7°. Le *Sanctus* ſera annoncé par trois autres coups de Canon, & à l'inſtant les Troupes ouvriront leurs rangs en arriere, à trois pas de diſtance les uns des autres.

8°. L'Élévation de la Meſſe ſera annoncée par trois coups de Canon ; auſſi-tôt toutes les Troupes mettront le genou droit en terre, & tous les Tambours battront au Champ.

9°. La fin de l'Elévation de la Meſſe ſera annoncée par trois coups de Canon ; auſſi-tôt les Troupes porteront les Armes & ſerreront leurs rangs.

10°. La fin de la Meſſe ſera annoncée par un Roulement général, ſuivi de trois coups de Canon.

11°. Un Roulement ſuivi d'un coup de Canon, ſera le Signal qu'un de MM. les Officiers-Municipaux va prononcer le Serment ; au même inſtant toutes les Troupes le prêteront, en levant la main droite.

Formule du Serment, décrétée par l'Assemblée-Nationale.

» Nous jurons tous d'être fideles à la » Nation, à la Loi & au Roi, & de » maintenir, de tout notre pouvoir, la » Constitution décrétée par l'Assemblée- » Nationale, & acceptée par le Roi; de » protéger, en particulier, la sûreté des » personnes & des propriétés; la libre » circulation des subsistances, la percep- » tion des Impôts, & de demeurer réunis » à tous les François par les liens indis- » solubles de la Fraternité ».

12°. Un Roulement général, suivi d'un coup de Canon, sera le Signal que le Serment est prêté.

13°. La Cérémonie finie, MM. les Officiers-Municipaux se retireront dans le même ordre qu'ils seront venus, & recevront les mêmes honneurs qu'à leur arrivée.

14°. Il ſera fait un dernier Roulement, ſuivi d'un coup de Canon; à ce Signal, les Troupes de Ligne, & enſuite les Gardes-Nationales rompront le Bataillon carré, & ſe mettront en mouvement pour rentrer dans la Ville.

A GRENOBLE,
De l'Imprimerie de J. M. CUCHET, Imprimeur des Etats & de la Ville.

785